

République Française
Département de l'Essonne



**Commune de
Villemoisson-sur-Orge**

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 28 septembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Cholley François, Maire,

Présents : M. Cholley, Mme Everaert, M. Prieur-Laurent, Mme Grange, Mme Benedetti, Mme Moret Miguët, M. Pilorget, M. Repaire, Mme Minosio, Mme Dachicourt, M. Diard, Mme Walter, M. Quéméré, Mme Sarot, M. De Oliveira, M. Novel, Mme Guiraudon [arrivée au point 127]

Excusés : M. Épry, pouvoir à M. Prieur-Laurent
Mme Dabadie, pouvoir à Mme Everaert
Mme Le Blanc, pouvoir à Mme Benedetti
Mme Cam, pouvoir à Mme Grange
M. Prévidi, pouvoir à M. Cholley
M. Ragainé, pouvoir à M. Cholley
Mme Haddi, pouvoir M. Quéméré
M. Mouton, pouvoir M. Novel

Absents : M. Vasseur
M. Dezetter
M. Handschuh
Mme Daniel
Mme Guiraudon [pour le point 126]

Secrétaire : Mme Dachicourt

Ville de Villemoisson-sur-Orge

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approbation sans observation du compte rendu et du procès-verbal du conseil municipal en date du 29 juin 2021

Compte-rendu des décisions du maire (délégations de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) portant sur :

- la convention de partenariat relative à la représentation des spectacles « Prends en de la graine », « Poulette et crevette » et « 2 ateliers – Poulette et crevette » avec Cœur d'Essonne Agglomération,
- un contrat de maintenance préventive pour le désenfumage, les alarmes SSI et les alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux avec la société ACME pour un montant annuel de 6 490,80€ TTC,

- la conclusion d'un contrat relatif à l'abonnement pour la fibre et la téléphonie pour des bâtiments communaux avec SFR Business pour un montant de 3 300€ TTC/an,
- la conclusion du contrat de service pour réserver et payer en ligne les services communaux avec la société Mezcalito pour un montant de 1 523,66€ TTC/an,
- la conclusion d'un marché public à bons de commande relatif à la fourniture et à la conception de repas avec 3 composantes bio et de goûters au restaurant scolaire et à la gestion du service par un chef gérant avec la société Sodexo pour une durée d'un an renouvelable 3 fois,
- la conclusion d'un avenant n°2 au marché public relatif à la réhabilitation de la salle communale – lot 1 : dépose, maçonnerie, ravalement, carrelage/faïence, VRD, couverture, isolation avec la société Rim pour un montant de 3 592,28€ TTC,
- la convention de mise en place du tri, de collecte écologique et de valorisation des déchets alimentaires à la cantine Bouton avec la société Moulinot pour un montant annuel de 4 506€ TTC,
- la conclusion d'un marché public relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le remplacement du revêtement du stade des Érables par un gazon synthétique avec le cabinet Alain Guelfi Ingénierie SASU pour un montant de 21 600€ TTC,
- une convention de partenariat artistique dans le cadre de la programmation estivale de l'été culturel 2021 avec l'espace Marcel Carné et Cœur d'Essonne Agglomération pour assurer la représentation du spectacle « Mon petit guide en Croatie » du 21 août 2021,
- la convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles avec la société Air Liquide d'une durée de trois ans pour un montant de 238€ TTC,
- l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale, portant sur la revalorisation du taux de cotisation,
- un contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « les mots d'amour » le 9 octobre 2021 au Ludion avec la compagnie Zambra pour un montant de 8 032,25 € TTC,
- le renouvellement de la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne pour un montant de 48,50€ par heure,
- la conclusion d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Hercule » le 12 mars 2022 au Ludion avec l'association « EnChanté » pour un montant de 5 445€ TTC,
- la conclusion du contrat de cession pour la représentation du spectacle « Vivaldi-Piazzolla » le 30 novembre 2021 au Ludion avec la société Arts et Spectacles et l'association Le concert idéal pour un montant de 5 908€ TTC,
- la conclusion d'un marché public à bons de commande relatif au transport des écoliers participant à l'activité piscine et aux sorties scolaires avec la société Nedroma pour un montant maximum de 19 200€ TTC.
-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021/126 – **à l'unanimité**, approuve l'adhésion de la commune au syndicat mixte ouvert relatif à la mise en place d'une légumerie essonniennne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective.

FINANCES

[arrivée de Madame Guiraudon]

2021/127 – **à l'unanimité**, adopte par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 de la Ville comme suit :

Fonctionnement :

Désignation	Dépenses
DEPENSES	
6541 – Créances admission en non valeur	1 008,56 €
6542 – Créances éteintes	552,00 €
22 – Dépenses imprévues	- 1 560,56 €
TOTAL	0 €

Investissement :

Désignation	Dépenses
DEPENSES	
4541 – travaux effectués d'office pour le compte de tiers	6 430,00 €
2183 – autres immobilisations corporelles – matériel de bureau et matériels informatiques	- 12 000 €
01- Résultat reporté	0,10 €
20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit public	40 000,00 €
020 – dépenses imprévues	-15 883,10 €
TOTAL	18 547,00 €
RECETTES	
4542 – travaux affectués d'office pour le compte de tiers	6 430,00 €
13 – plan de relance socle numérique	- 18 000,00 €
13 – DETR 2021 (rénovation thermique des groupes scolaires)	30 117, 00 €
TOTAL	18 547,00 €

2021/128 – **à l'unanimité**, décide d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables pour un montant total de 6 008,56 €.

2021/129 – **à l'unanimité**, décide d'affecter le résultat 2020 du budget principal comme suit:

Excédent de fonctionnement reporté, art. 002	1 889 851,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté, art. 001	- 168 361,30 €
Section d'investissement, art. 1068	65 514,51 €

2021/130 – **à l'unanimité**, décide la modification du taux de la taxe d'aménagement applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 sur les secteurs délimités dans le cadre de l'ORT (route de Corbeil : de Sainte-Geneviève-des-Bois au rond-point Darty) à 15%.

2021/131 – **à l'unanimité**, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable.

PERSONNEL

2021/132 - **à l'unanimité**, fixe l'attribution des véhicules communaux comme suit : un véhicule de fonction est attribué à la directrice générale des services et un véhicule de service est attribué au responsable des bâtiments, au responsable des espaces verts et à la responsable du service entretien et de la restauration. L'usage privatif est interdit.

221/133 – **à l'unanimité**, décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2021 un emploi permanent à temps non complet (8 heures hebdomadaires) d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

2021/134 – **à l'unanimité**, décide de se rallier à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion.

2021/135 – **à l'unanimité**, approuve la mise à jour du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail des agents communaux afin de modifier les horaires des agents du service technique.

SCOLAIRE/JEUNESSE

2021/136 - **à l'unanimité**, décide de modifier à compter du 1^{er} septembre 2021, le montant minimum (de 1, 21 € à 1 €) pour les enfants villemoissonnais et les enfants du personnel de la ville fréquentant le restaurant scolaire, ainsi que pour les Plans d'Accueil Individualisés (enfants souffrants d'allergies et apportant leur repas).

2021/137 - **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » proposée par l'agence de services et de paiement (ASP), afin de pouvoir bénéficier de l'aide accordée aux communes qui instaurent le prix minimum à 1 €.

2021/138 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville de Ballancourt-sur-Essonne pour la participation aux frais de restauration scolaire, d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Ballancourt-sur-Essonne, et autorise Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais de restauration après application de la formule retenue dans le cadre de la linéarisation relative au paiement de la restauration scolaire.

2021/139 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville et l'Association Gymnastique Volontaire de Villemoisson pour la mise en place de séances de gymnastique douce à destination des élèves pendant l'accueil périscolaire du temps de midi sur l'année scolaire 2021-2022 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2021/140 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement prestation aide au fonctionnement fonds « publics et territoire » à intervenir entre la ville et le Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

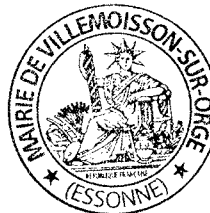
CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

2021/141 et 142 – **à l'unanimité**, fixe le montant de la subvention exceptionnelle à verser aux associations PEEP et FCPE du collège Blaise Pascal pour l'organisation d'une conférence le 19 novembre 2021 ainsi que d'ateliers au sein du collège Blaise Pascal relatifs à la prévention et à la lutte contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire ainsi que les cyber violences, à 150 euros (pour chaque association).

2021/143 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gracieuse de locaux à passer avec l'association Cordes Sensibles.

2021/144 – **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les communes de Villemoisson-sur-Orge et Morsang-sur-Orge pour le fonctionnement d'un orchestre à cordes intercommunal (renouvellement).

Le conseil municipal est clos à 22 heures 15.



le maire,

François Cholley